Compte-rendu de la Consultation Citoyenne

18 juin 2022– Hollogne

- ***Présents :***
- ***Citoyens*** *: 12*
- ***Intervenants*** *:*

  - *Mr **CIMINO – Échevin** (Cohésion sociale – Relations avec les quartiers et associations – Jeunesse – Sports – Centre de vacances – Bien-être animal).*
  - *Mr **FALCONE** – **Échevin** (Patrimoine - Développement durable, environnement, agriculture, gestion des déchets, mobilité, propreté publique - Démocratie participative - 3e âge - Citoyenneté et Egalité des chances).*
  - *Mme **CROMMELYNCK** – **Échevine** (Enseignement - Village des Benjamins et Petite enfance – Culture– Bibliothèques).*
  - *Mme **QUARANTA – Présidente du CPAS** (Affaires sociales – Emploi et Maison de l'emploi).*
  - *Mme **HENDRICKX – Présidente du Conseil d'Administration de la Société de Logement de Grâce-Hollogne**.*
  - *Mme **PLUMACKER** – Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*
  - *Mme **BAILLIEN** - Éducatrice spécialisée – Service communal **ECPC**.*

- ***Excusés :***
  - *Mr **GIELEN – Échevin** (Population/Etat civil/Sépultures – Voiries - Parcs et plantations).*
  - *Mme **BELHOCINE** – **Échevine** (Finances – Cultes –Urbanisme – Logement - Aménagement du territoire).*
  - *Mme **PIRMOLIN** – **Présidente du Conseil communal**.*
  - *Mr **GAGLIARDI- Inspecteur de police - Service Proximité.***

Thèmes proposés lors de l'inscription :

JEUNESSE - ATL - PATRIMOINE

1. ***Local pour les jeunes - Maison de Jeunes et aménagements pour les enfants.***

POLICE - ENVIRONNEMENT

2. ***Propreté.***

POLICE

3. ***Problèmes d'insécurité.***

COMMUNICATION

4. ***Informations générales sur la commune.***
   Plus de participation citoyenne dans le quartier.

MOBILITE - POLICE

5. ***Mobilité, sécurité routière (rue en sens unique, école, sécurité des enfants, vitesse…).***

6. ***QUESTIONS DÉJÀ POSÉES LORS DE LA CONSULTATION CITOYENNE DE GRÂCE***
   - ***Démolition de la piscine place Pérou (consultation Grâce).***
   - ***Bancontact place du Pérou (consultation Grâce).***
   - ***Urbanisation à outrance (consultation Grâce : rue Rhéna).***
   - ***Affectation du site Vieille Montagne.***

Échange 18/06/2022

1. ***Local pour les jeunes - Maison de Jeunes et aménagements pour les enfants :***

Retours :

- Les services de Cohésion Sociale et de la Jeunesse prévoient des infrastructures pour les jeunes en 2023.
- Des modules de fitness ont été installés dans le parc Forsvasche, un autre est prévu à Horion-Hozémont. Pour avoir plus d'espaces dédiés aux jeunes, il faut motiver les personnes à réaliser cela sur des terrains privés.
- Concernant les aménagements pour les enfants, des plaines de jeux sont en cours de construction dans le quartier du Flot, sur le site des XVIII Bonniers et au Berleur. Celles pour les quartiers d'Hollogne et de Bierset, seront les prochaines.
- Les offres de prix doivent être revues et les marchés doivent encore être attribués. La situation actuelle provoque une augmentation des prix de 400%, et cela compromet fortement les projets. Tout ne saura pas être réalisé.
- Le travail des ouvriers communaux au sein du parc Forsvache, est souligné positivement.

2. ***Propreté***

- Des gens jettent leurs ordures pour éviter de payer des kilos de déchets, notamment des langes qui ne sont plus autorisés dans la poubelle verte.
- Autour des bulles à verres et à vêtements, c'est une catastrophe, un manque de respect total.
- Il y a un gros problème de civisme et d'éducation.

Retours :

- Des contrôles sont effectués par les agents constatateurs. Quand il y a des preuves, un suivi est réalisé. Les amendes sont adaptables quand il s'agit de langes.
- La Société de Logement de Grâce-Hollogne travaille également avec l'agent constatateur de la commune. Sur base d'un rapport, un suivi social est mis en place. Une explication sur les droits et les devoirs de chacun est donnée à la personne fautive. Si la situation ne s'améliore pas et qu'il y a des abus, un processus d'exclusion est mis en place.
- Des aides sont proposées par le CPAS. En fonction du nombre de kilos en surplus, celui-ci peut intervenir.
- Le service de Cohésion sociale propose un site de compostage où il est possible d'amener ses déchets et ainsi en réduire le coût.
- Une étude est en cours afin d'envisager la possibilité d'ouvrir un autre site de compostage sur la commune, mais cela demande un encadrement. Il est proposé de travailler avec les personnes en « Article 60 » mais l'encadrement est encore une fois nécessaire afin d'effectuer un travail de réinsertion.
- Le manque de propreté et de civisme sont des problèmes récurrents dans tous les quartiers. Plusieurs actions ont été mises en place, notamment :
  - ***L'application « FixMyStreet »*** : elle permet de signaler les déchets via son smartphone et ils sont ramassés la semaine qui suit.

Pour ceux qui n'utilisent pas ce dernier, une adresse électronique ainsi qu'un numéro de téléphone fixe sont mis en place afin de signaler les dépôts : ***fixmystreet@grace-hollogne.be*** - ***04/224.53.81***.

- Plusieurs bulles à verres ont été enterrées et d'autres pourraient l'être.
- Des poubelles intelligentes sont prévues : un système prévient quand elles sont pleines. La première vient d'être installée sur la place Préalles pour une période de test.
- Il y a des poubelles publiques supplémentaires.
- Les personnes qui jettent leurs déchets dans les poubelles publiques pensent faire des économies mais ne se rendent pas compte que ce n'est pas le cas, car les déchets sauvages font augmenter le coût de la taxe communale. Par ailleurs, il faut rappeler qu'une taxe forfaitaire est payée par le citoyen, qu'il produise ou non des déchets.
- La tournée de nettoyage des rues par les agents communaux est en train d'être revue afin d'en optimiser l'efficacité.
- La Commune a investi dans l'achat d'une deuxième balayeuse.
- L'installation de caméras est prévue pour la fin de l'année. Cela va demander un travail de suivi et donc du personnel.
- Des cendriers ont été placés devant différents commerces Horeca.
- La Commune participe au ***Grand Nettoyage de printemps*** en partenariat avec l'ASBL ***BeWapp « Ensemble pour une Wallonie Plus Propre »*** qui a lieu chaque année.
- L'agent constatateur de la commune ainsi que les services de Police travaillent aussi dans ce domaine et un agent constatateur supplémentaire va être désigné.
- L'augmentation du nombre de bulles à vêtements est en réflexion.
- La problématique des déjections canines reste entière.
- Il y a donc déjà des actions mises en place, il faut continuer dans ce sens, c'est aussi une question de mentalité et d'éducation. Il faut une adhésion citoyenne car il est impossible de mettre des agents partout.

➢ Il est proposé de communiquer aux citoyens, des informations sur le fonctionnement de la taxe forfaitaire.

➢ La Commune de Grâce-Hollogne a signé une convention avec la « Ressourcerie du Pays de Liège » qui permet aux citoyens d'obtenir un premier enlèvement d'encombrants gratuit et le second à 15 €, avec deux ramassages par an maximum : https://www.ressourcerieliege.be/
- 04/220.20.00 - Chaussée Verte 25/3, 4460 Grâce-Hollogne

3. <u>Problèmes d'insécurité</u> :

- En bas de la rue de Ruy, aux abords de la Maison Familiale, il y a un gros problème de drogue et d'insécurité. Les bagarres sont récurrentes, les habitants n'osent pas sortir.
- Il y a des allers-retours incessants vers le commerce de proximité.
- Le Règlement Général de Police Administrative de la Commune de Grâce-Hollogne interdit de consommer des boissons alcoolisées sur la voie publique. Il existe et la police doit le faire appliquer.
- Cela fait 5 ou 6 ans que c'est vraiment compliqué, il n'y a plus de communication possible. La population a changé ; les résidents sont devenus plus irrespectueux.
- Le travail de réinsertion est difficile, l'encadrement est remis en question.
- Ce sont des êtres humains et il ne faut pas mettre tout le monde dans le même panier.

<u>Retours</u> :

➢ Les autorités communales sont conscientes de ce fléau qu'est la consommation de drogue, qui existe également dans d'autres quartiers, notamment à Bierset. Malheureusement, les représentants communaux n'ont pas la solution.

➢ La Zone de police connaît le problème et a des contacts avec la Maison Familiale.

➢ Une citoyenne propose qu'une meilleure collaboration, tant individuelle que collective, soit réalisée. Il faudrait une collaboration police - commune - éducateur.

- Il faut mettre en place un accompagnement plutôt que des amendes. Malheureusement, il y a toujours une difficulté car cela demande du budget.
- C'est par un travail social que tout débute ; éduquer les futurs adultes, c'est le commencement ; il n'y a pas que les adultes qui consomment.
- Les services communaux de la Cohésion Sociale et de la Jeunesse, en collaboration avec les pompiers, la police, la Croix rouge et la Douane, organisent une journée de prévention sur les problèmes de drogue et d'alcool le dimanche 26 juin de 11h à 17h.
- Les enfants reçoivent une formation dans les écoles ainsi qu'une heure de citoyenneté.
- Des initiatives citoyennes, à l'image de l'asbl BGTQ, qui travaillent avec les enfants et les jeunes devraient être réalisées dans d'autres quartiers. Malheureusement, il manque des bénévoles.
- Il est demandé si le Service de la Jeunesse pourrait mettre en place des animations sur différents sujets de société pour les jeunes et peut-être collaborer avec les écoles de devoirs.
- Les Maisons de jeunes et leurs gestions sont des initiatives privées, supervisées par la Région wallonne. Elles ne dépendent pas de la commune même si certaines y apportent leur soutien.
- La Maison des hommes est subsidiée.
- Le service de Cohésion sociale travaille sur la problématique des assuétudes, notamment par l'installation d'un centre de prévention des assuétudes et la mise à disposition d'une psychologue à mi-temps :
  Coordonnées : **Madame FABRY Psychologue du STAGH** (Service de Traitement des Assuétudes de Grâce-Hollogne) - **0496/26.01.39.** Elle reçoit ses patients sur rendez-vous les **lundis, vendredis de 8h30 à 16h30 et les mardis de 13h00 à 16h30**.
- Le manque d'effectif, tant à la Maison Familiale qu'au niveau de la Police, n'aide pas à la mise en place d'un bon encadrement.
- **Le service ECPC** prendra contact avec la Maison Familiale afin de rencontrer la nouvelle Direction, d'établir un dialogue et d'échanger sur la problématique et les éventuelles pistes de solutions.

4. ***Informations générales sur la commune,***
Plus de participation citoyenne dans le quartier :

- Il y a un problème au niveau de la communication générale sur la commune
- Il n'y a plus de participation citoyenne dans le quartier. Comment toucher plus de personnes lors d'évènements ou de manifestations ?
- Avant, Hollogne était vivant. Maintenant, il n'y a plus rien.
- Il faut redynamiser le quartier dans la vie au quotidien.

Retours :

- Vous trouverez beaucoup d'informations sur le site internet de la commune mis à jour régulièrement - https://www.grace-hollogne.be – comme :
  - Les différents **services communaux** avec leurs horaires, missions, personnes de contact ;
  - L'**E-guichet** vous permettant de réaliser certaines démarches administratives en ligne ;
  - L'onglet **Démarches** afin de prendre connaissance de toutes les démarches utiles pour différents besoins, et avec les formulaires téléchargeables si nécessaire ;
  - La rubrique **Travaux** pour être informés des différents chantiers pouvant perturber la circulation ;
  - La possibilité de prendre **RDV Online** avec le service population-état civil en fonction de votre demande ;
  - Vous y trouverez également les comptes-rendus des consultations citoyennes qui se sont déroulées dans neuf quartiers et qui sont accessibles sous l'onglet https://www.grace-

hollogne.be/ma-commune/service-communaux/citoyennete-egalite-des-chances/comptes-rendus-consultation-citoyenne

- Le site internet communal s'efforce également d'informer sur les différentes actualités et/ou événements prenant place sur le territoire communal.

➢ Des consultations citoyennes vont être remises en place pour donner suite à la demande des citoyens. Celles-ci auront à nouveau lieu dans chaque quartier.

➢ Pour rendre accessibles à tous les informations se trouvant sur le site internet communal, une réflexion va être menée afin d'améliorer la communication vers les citoyens.

➢ Les comités de quartier sont des interlocuteurs privilégiés.

➢ Certaines informations passent dans les journaux de classe des écoles.

➢ Une citoyenne propose d'insérer des flyers dans les mannes des clients de la « Manne à linge ». Le service ECPC va se renseigner auprès du service pour savoir si cela est envisageable.

➢ Un appel à projets « ***Budgets Participatifs*** » est mis en place. Celui-ci permet aux habitants qui le souhaitent de proposer des projets dans lesquels ils s'investissent et participent ainsi à la vie de leur quartier.

Chaque ASBL ou groupement de citoyens de la commune peut introduire un dossier.

Les démarches à accomplir :

- La Commune de Grâce-Hollogne alloue un budget de 30.000 euros par an pour la mise en place de projets de quartier imaginés par les citoyens.
- A partir de vos idées et après sélection des projets les plus adaptés, la Commune investira des parts variées de cette enveloppe pour les concrétiser.
- Pour participer, vous devez remettre un dossier de candidature complet, entre le 1er mai et le 31 août 2022.
- Vous trouverez toutes les informations utiles sur le site internet de la commune https://www.grace-hollogne.be/ma-commune/service-communaux/citoyennete-egalite-des-chances/budget-participatif ;
- Ou vous pouvez contacter le service communal Egalité des chances - Participation Citoyenne (ECPC), par courriel : geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - jessica.baillien@grace-hollogne.be ou par téléphone au 04/225.59.26 ou 0474/77.61.45 ou 0484/36.27.14.

➢ Des manifestations sont organisées sur le quartier d'Hollogne, notamment au mois de mai et au mois d'août il y a « Hollogne en fête ».

➢ Le site Vieille Montagne est une piste de solution pour introduire une redynamisation dans cette vie au quotidien.

5. Mobilité, sécurité routière (rue à sens unique, école, sécurité des enfants, vitesse…) :

- Quelle mobilité au rond-point ?
- Vitesse - Circulation 50km/h.
- Respect des règles de stationnement et de la sécurité lors d'événements (sportifs ou autres), sur le site du parc Forsvache, et respect des riverains.
- Mise en place d'un système de sécurisation devant le talus bordant le parking de la piscine pour arrêter les véhicules et protéger les personnes et leurs biens.
- Dans la rue de l'Hôtel communal, les places de parking sont trop peu nombreuses.
- Peut-on se garer en double file le temps de décharger ses courses ?
- La rue n'est pas assez large pour le croisement de deux véhicules.
- Les habitants de la rue de l'Hôtel communal et de la rue Grande rencontrent des difficultés pour se garer, et cela pose problème notamment pour décharger leurs courses. Ils souhaiteraient disposer d'une carte « riverain ».
- Les habitants de la rue de l'Hôtel communal dont le garage se situe dans la rue Golet, ont la même demande de carte « riverain » et s'interroge également sur la possibilité de mettre la rue Golet en sens unique ainsi que de limiter la vitesse ?
- Plutôt que de mettre des chicanes, pourquoi pas un dos d'âne ?

- Un emplacement pour personne invalide est toujours signalé alors que la personne est décédée. Cela nous prive d'une place de parking qui serait bien utile.
- Transit des poids-lourds rue Ste-Anne. Les camions de plus de 3.5T y sont interdits. Et pourtant ils sont nombreux à y circuler. Si l'on ne peut pas faire de demande d'interdiction de passage de camions, y a-t-il quand même des choses à mettre en place ?
- Aménagements cyclables, vu la hausse des prix de l'énergie.
- Rue Jean Dessis, il y a eu une fuite de gaz, le camion de pompier ne savait pas passer.
- Au bas de la rue Ruy, lors d'une manifestation, les services de secours ont également rencontré des difficultés. Ne pourrait-on pas réfléchir à l'aménagement de la petite place, tant au niveau mobilité (sens unique ou autre ?) qu'au niveau de son aspect.

<u>Retours :</u>

- <u>Stationnement</u> :
  - La rue de Bierset et une partie de la rue Grande sont des routes régionales. La rue de l'Hôtel communal quant à elle est une route communale.
  - Peut-on se garer en double file le temps de décharger ses courses ? → ***"Le stationnement en double file est interdit par l'article 23 du Code de la route." Et aucune exception n'est permise.***
  - Les procédures afin de mettre à disposition des « cartes riverains » ne sont pas aisées. Il y a des réglementations spécifiques qui ne dépendent pas uniquement du pouvoir communal.
  - La rue Golet est une rue où la vitesse autorisée est de 50 km/h. Pour la diminuer à 30km/h, il y a lieu de justifier la demande.
  - La problématique des stationnements est commune à tous les quartiers (et plus largement encore). Il y a de plus en plus de véhicules, les mœurs ont évolué (population plus dense, plusieurs voitures par ménage) et il n'est pas possible d'élargir la voirie pour y stationner plus de voitures.
  - L'utilisation de la voiture comme moyen de transport habituel et individuel entraîne des difficultés tant au niveau de la mobilité que de la pollution et a des conséquences sur l'avenir de la planète. Il est important d'avoir conscience que chacun peut avoir un impact en fonction de son choix personnel.
  - Du point de vue communal ; les autorités doivent composer avec un tout. Le choix individuel impacte sur la collectivité. Selon les choix posés, découlent les problèmes qui leurs sont inhérents et ce sont des choix sociétaux.
  - Néanmoins des pistes de solutions au niveau communal sont apportées et réfléchies, notamment :
    - ✓ Lorsque la Commune aménage les places et les espaces publics, une étude est menée quant à la mobilité et au stationnement ;
    - ✓ De nouveaux règlements communaux prévoient que :
      - Chaque nouveau propriétaire doit déposer une caution à l'achat de son terrain ou de son bien. Si le trottoir n'est pas réalisé dans un délai de 5 ans, celui-ci ne récupère pas sa caution et l'Administration se charge du travail ;
      - Pour chaque nouveau logement, 2 emplacements de parking devront être prévus par habitation afin d'obtenir le permis d'urbanisme ;
- <u>Transit camions</u> :
  - Par rapport à la rue Sainte - Anne, une réflexion régionale est en cours.
  - Remplacer les feux de signalisation par un rond-point permet une circulation plus fluide et bypass les poids-lourds.
- <u>Aéroport</u> :
  - Concernant ses répercussions sur la mobilité, une étude de celle-ci a été initiée par la SOWAER dans le cadre du développement des activités (voir Master plan). Cette analyse permet de mettre en exergue les futurs problèmes de mobilité sur les routes communales

et sept autoroutes. La réflexion sera menée face au développement des infrastructures, et afin de ne pas saturer les axes routiers, le tout en favorisant les transports en commun, la mobilité active et peut-être aussi en travaillant sur l'élargissement de certaines voiries. On sait cependant déjà que ce n'est pas envisagé pour la rue de l'Hôtel communal.

- Des aménagements de certaines voiries ont déjà été entamés et d'autres démarches sont en cours. Les autorités communales ont bien conscience qu'il y a encore beaucoup à faire à ce sujet et y travaillent. Mais ce sont des compétences et des aménagements qui dépassent largement le niveau communal. L'Europe impose certains changements pour 2050. Tous les pouvoirs publics vont devoir s'adapter et continuer dans ce sens. Tous ces aménagements doivent se réfléchir en concertation avec les communes limitrophes, également impactées, car chaque changement a, bien entendu, des répercussions sur un plan global.

➢ <u>Vitesse</u> :

- Afin de se rendre compte de la vitesse réelle (et non ressentie), des systèmes de comptage existent :
  - ✓ Un dispositif de comptage à court terme (sur une période d'une semaine, par exemple) permet de récolter toute une série de données qui doivent être analysées pour pouvoir envisager des solutions concrètes sur base de ces données vérifiées. Après cette première phase de constat, un rapport avec des propositions de mise en place doit être transmis aux services du SPW, pour accord, afin de lancer une éventuelle phase de test. Ce système de comptage a un coût important et un suivi logistique conséquent.
  - ✓ Un nouvel outil est mis à disposition, avec Liège Métropole (instance supracommunale), ***Telraam*** ! C'est un système léger d'**observation de la circulation**. Il permet d'avoir une vision utile, globale et anonyme de la mobilité (plus d'informations sur : telraam.net).
  - ✓ La commune de Grâce-Hollogne dispose de 10 boîtiers (caméras) installés chez des citoyens pour une durée d'un an et qui réalisent des statistiques.
  - ✓ Ces outils ont permis de se rendre compte que sur 15000 voitures par jour, moins de 10 % dépassent la vitesse autorisée. 90 % des véhicules respectent donc la limitation de vitesse.
  - ✓ Pour tenter de solutionner la problématique des 10% restants, une voiture banalisée de la police circule.
  - ✓ A court terme, le citoyen peut donc demander l'installation d'un boîtier à son domicile et la proposition aux services de Police d'effectuer des contrôles avec leur voiture banalisée sera relayée.
  - ✓ Il reste aussi une part de respect et de civisme de la part des usagers de la route.

➢ <u>Aménagement cyclable :</u>

- Il n'y a aucune possibilité de mise en place d'une piste cyclable dans la rue de l'Hôtel communal ; la rue ne répond pas aux normes exigées.
- Une proposition de piste cyclable qui relierait Seraing à l'aéroport, en longeant l'autoroute, a été déposée par le SPW. Un projet de Ravel pourrait également être envisagé au départ de l'hôpital du MontLégia, pour passer par le centre de Saint-Nicolas en se rendant à Grâce, mais il y a un problème au niveau de la rue Mathieu de Lexhy qui est beaucoup trop étroite.

➢ **Le service ECPC :**

- Relayera les questionnements en suspens aux services concernés et reviendra, dès que possible, vers les citoyens avec les informations utiles.
- Programmera une réunion spécifique sur le thème de la mobilité en général sur l'ensemble de la commune.

- Concernant la circulation intensive de camions, une session d'information peut être organisée afin de présenter l'analyse du développement de l'aéroport au niveau de la mobilité. Cette analyse a été réalisée par l'entreprise privée STRATEC.

6. ***Questions déjà posées lors de la consultation citoyenne de Grâce***

- Démolition de la piscine place du Pérou

Retours :

➢ La piscine va être démolie et ne sera jamais reconstruite ; c'est un gouffre financier. Pour l'aménagement de la place du Pérou, il n'y a encore rien de concret.

- Bancontact place du Pérou

Retours :

➢ Extrait de la Consultation citoyenne du quartier de Grâce du 14/05/2022 :

« Concernant les banques et les retraits d'argent, c'est du domaine du privé. La Commune n'a pas de pouvoir sur les décisions des banques de s'implanter sur le territoire ou de fermer leurs agences. Un point de retrait d'argent est prévu sur Hollogne (Place Préalles). Pour Grâce, les autorités locales sont bien conscientes de la problématique, une réflexion est en cours afin de trouver l'endroit le plus judicieux. Ce n'est pas une compétence du Collège communal, ce dernier peut juste avaliser, ou pas, la décision de l'entreprise privée. »

- Urbanisation à outrance
  - Il faut tenir compte des inondations que nous avons connues récemment et veiller à ne pas trop construire car cela a d'énormes répercussions.
  - La Commune ne peut-elle pas dire non à certains projets ?

Retours :

➢ Lorsqu'il s'agit d'un terrain privé, la Commune ne peut pas refuser à un propriétaire de valoriser son bien (via la construction de maisons, ou d'immeubles, par exemple). Ce qu'elle peut faire et ce qu'elle fait, c'est être attentive aux normes et réglementations afin que celles-ci soient bien respectées (de la Région wallonne notamment) et veiller à ce que toutes les conséquences qui en découlent soient prises en compte, tels que, par exemple : la mobilité, le stationnement, les espaces verts, la hauteur et le nombre d'étages du bâtiment, … Chaque demande est donc analysée et réfléchie, et la Commune a le droit d'émettre des conditions et de bloquer, pour un temps, le projet si celles-ci ne sont pas remplies.

➢ L'Administration communale prend également en compte la densité croissante de la population. Il y a beaucoup de personnes qui recherchent et ont besoin d'un logement, sans parler des demandes de logements sociaux (il y a actuellement 2000 logements appartenant à la Société de logement de Grâce-Hollogne et 2000 demandes en attente). La règle de l'offre et de la demande entre en ligne de compte et ce type de projet immobilier y répond.

- Affectation du site Vieille Montagne

Retours :

➢ Il s'agit de la réhabilitation du plus gros site de production de zinc au monde (réhabilitation d'une friche) qui a, pendant longtemps, contribué au développement économique de Grâce-Hollogne. C'est une opportunité intéressante de participer activement au développement territorial du centre de Hollogne ;

➢ Le dossier est en cours depuis plus de 10 ans. En raison d'une modification de la législation, la procédure de mise en œuvre a été modifiée. La Zone d'Aménagement Différé (ZAD) est devenue une Zone d'Aménagement Communal Concerté (ZACC).

Aucune date butoir n'est actuellement connue. La volonté communale et de la SPAQUE (Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement) est de faire avancer le dossier le plus rapidement possible.

- Le dossier est actuellement entre les mains du département Urbanisme du service Technique communal.
  Prochainement, une proposition d'avant-projet de Schéma d'Orientation Local (SOL) sera présentée au Conseil communal afin d'obtenir une validation et de pouvoir poursuivre les procédures de la mise en œuvre (rien n'est encore fixé en termes d'occupation et de construction) ;
  Cet avant-projet prévoit différentes zones telles que : zone d'activité économique – zone commerciale – zone d'habitat – zone d'équipement communautaire et habitat – zone d'espaces verts (non accessible).
  Le SOL est un document à valeur indicative (une ligne de conduite).
- Dès que l'avant-projet SOL sera validé et accepté, que les accords concernant la mise en œuvre auront été rendus, une visite du site et une présentation à la population pourront être envisagées.

Retours des questionnaires :

Le dépouillement des questionnaires que vous nous avez remis nous permet de constater que, sur **5 questionnaires rendus**, **5 d'entre vous souhaitent que les consultations citoyennes par quartier soient programmées de manière régulière et permanente**.

Nous vous proposons donc de nous réunir de nouveau en 2023, pour un autre petit-déjeuner convivial (sous réserve de la disponibilité des locaux, des intervenants et de l'acceptation du Collège communal).

Ainsi, un retour des démarches effectuées jusqu'à présent, à la suite de notre première rencontre et de sa continuité, pourra être réalisé.

Les modalités d'organisation de cette rencontre seront publiées en temps utile.

Le Service ECPC (Égalité des Chances- Participation Citoyenne) :

Rue de l'Hôtel communal, 28
04/225.59.26
geraldine.plumacker@grace-hollogne.be - 0474/77.61.45
jessica.baillien@grace-hollogne.be - 0484/36.27.14